



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 22 janvier 2026

Commission Restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages de Coupes

*Feuilles de Match Manquantes

*Problème score & FMI

***Reports/Modifications**

TIRAGES COUPES

Date de jeu :	08/02/2026 Tirage le 15/01/26	08/03/2026 Tirage le (.....)	19/04/2026	14/05/2026
Coupe 77 Seniors		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité Seniors		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 U18	Cadrage 1/8 ^e	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U18		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 U16		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U16		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 CDM		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité CDM		1/4 de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 Vétérans		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité Vétérans		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 +45 ANS		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité +45 ANS		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale

Date de jeu :	31/01/2026	07/03/2026 Tirage le (.....)	04/04/2026	02/05/2026
Coupe 77 U15		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U15		1/4 de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 U14	Cadrage 1/8 ^e	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U14	Cadrage 1/8 ^e	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale

Coupe 77 U18

Tirage cadrage 1/8^e de finale – date de jeu le 08/02/2026

2 matchs : Gretz Tournan 21 – Villeparisis USM 21

Avonnaisse 21 – Gatinais VL 21

14 Exempts : Briard SC 21, Bussy FC 21, Chelles 21, Claye Souilly 22, Crecy FC 21, Dammarie FC 21, Lagny Messagers 21 ou Pays Bieres 21, Lieusaint 21, MCG 21, Montereau 21, Pontault UMS 21, Savigny FC 21, Senart M. 22 et Val d'Europe 21

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont l'obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)
***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

ENVOI HORS DELAIS DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€

LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1^{ERE} ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
53622635	17/01/26	U14	D1	BRIARD 21	FONTAINEBLEAU 22	50€
			Score transmis par l'arbitre officiel : 2 - 3			
54704896	17/01/26	U15	D2B	CRECY FC 2	CHAMPS FFC 1	50€
			Score transmis par le club de Crecy : 4 - 0			
54681609	18/01/26	SENIORS	D4D	FC DD 1	ALLIANCE 77 2	50€
			Score transmis par l'arbitre officiel : 0 - 6			

MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

RSG - Article 44.3 Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après une réclamation de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. (80€) du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54686594	11/01/26	CDM	D2A	MITRY OURCQ PTG 5	NANTEUIL 5	50€
			Score non transmis			

La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (80€), de donner match perdu (-1 point ; 0 but) à l'équipe recevante Mitry Ourcq Ptg 5, et en attribué le gain à l'équipe visiteuse Nanteuil 5 (3 points ; 0 but).

PROBLEME FMI

54704896	17/01/26	U15	D2B	CRECY FC 2	CHAMPS FFC 1	
			Score transmis par le club de Crecy : 4 - 0			
			18/01/2026-Courriel du club de Crecy FC nous informant que la FMI n'avait pas été transmise en raison d'un problème informatique survenu sur la rencontre.			
			Le club de Crecy indiquant également que le score final est de 4 buts à 0 en faveur de Crecy, en précisant que la rencontre c'était déroulé normalement sans problème particulier.			
			Le club de Crecy a également transmis la liste de ces joueurs, ainsi que de l'arbitre central, l'arbitre assistant, le délégué et les personnes encadrant l'équipe, toutes du club de Crecy FC.			
			20/01/2026-Courriel transmis au club de Crecy FC			
			« Conformément à l'article 44.2 du Règlement Sportif Général, il est impératif que le club recevant transmette : une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation, puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).			
			Ces éléments sont nécessaires pour assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre.			
			Si la FMI a rencontré un incident technique avant le match, il convenait d'utiliser une feuille de match papier.			

La Commission remercie le club de Crecy FC donc de bien vouloir lui transmettre les documents manquants dans les meilleurs délais afin que le dossier puisse être régularisé. ... »
Considérant que le club de Crecy FC n'a pas transmis les éléments demandés.
Par ces motifs, la Commission transmet le dossier à la Commission Statuts & Règlements

REPORTS/MODIFICATIONS **Toutes Compétitions District**

Matchs sans date

Coupe Comité Seniors

Match 55244493 Roissy FC 2 – Nanteuil 1

Considérant que la rencontre de Coupe Comité Seniors opposant **Roissy 2 à Nanteuil 2**, programmée le **11/01/2026**, n'a pu se dérouler en raison de la fermeture des terrains des deux clubs, n'ayant pu être inversée conformément à l'article 6 du Règlement des Coupes, entraînant son report.

Considérant que le tour suivant (Tour 4 –1/8e) est prévu le **08/03/2026**

Considérant que la rencontre du Tour 3 doit être disputée au **plus tard le 22/02/2026**, pour avoir un délai suffisant entre les 2 tours.

Considérant les calendriers respectifs 2 équipes,

La Commission décide de reporter la rencontre au 22/02/2026

Match 55244497 Moret Veneux 2 – Moret Veneux 1

Considérant que la rencontre de Coupe Comité Seniors opposant **Moret Veneux 2 à Moret Veneux 1**, programmée le **11/01/2026**, n'a pu se dérouler en raison de la fermeture des terrains des deux clubs, n'ayant pu être inversée conformément à l'article 6 du Règlement des Coupes, entraînant son report.

Considérant que le tour suivant (Tour 4 –1/8e) est prévu le **08/03/2026**

Considérant que la rencontre du Tour 2 doit être disputée au **plus tard le 22/02/2026**, pour avoir un délai suffisant entre les 2 tours.

Considérant que les calendriers respectifs des clubs ne permettent pas une reprogrammation le week-end.

Par conséquent, nous informons que la rencontre devra être disputée en semaine, la date limite de jeu étant fixée au 20/02/2026.

Il appartient aux deux clubs de convenir d'une nouvelle date.

En cas d'absence de proposition suivie d'accord entre les deux clubs **au plus tard le 11/02/2026**, la date de la rencontre sera fixée par le District.

Match 55244498 CPSP 1 – Pontault Portugais 2

Considérant que la rencontre de Coupe Comité Seniors opposant **CPSP 1 à Pontault Portugais 2**, programmée le **11/01/2026**, n'a pu se dérouler en raison de la fermeture des terrains du club de CPSP et de l'occupation des installations du club de Pontault Portugais, entraînant son report.

Considérant que l'article 6 du Règlement des Coupes n'a pu être appliqué sur la rencontre du 11/01/2026.

Considérant qu'il convient d'appliquer l'article 6 sur la nouvelle date de jeu, la rencontre est donc inversée et aura lieu sur les installations du club de Pontault Portugais

Considérant que le tour suivant (Tour 4 –1/8e) est prévu le **08/03/2026**

Considérant que la rencontre du Tour 2 doit être disputée au **plus tard le 22/02/2026**, pour avoir un délai suffisant entre les 2 tours.

Considérant que les calendriers respectifs des clubs ne permettent pas une reprogrammation le week-end.

Par conséquent, nous informons que la rencontre devra être disputée en semaine, la date limite de jeu étant fixée au 20/02/2026.

Il appartient aux deux clubs de convenir d'une nouvelle date.

En cas d'absence de proposition suivie d'accord entre les deux clubs **au plus tard le 11/02/2026**, la date de la rencontre sera fixée par le District.

Coupe 77 Vétérans

Match 55243767 Ent Alliance/Reau 31 – Vaires 31

Considérant que la rencontre de Coupe 77 Vétérans opposant **Ent Alliance/Reau 31 à Vaires 31**, programmée le **11/01/2026**, n'a pu se dérouler en raison de la fermeture des terrains des deux clubs, n'ayant pu être inversée conformément à l'article 6 du Règlement des Coupes, entraînant son report.

Considérant que le tour suivant (Tour 4 –1/8e) est prévu le **08/03/2026**

Considérant que la rencontre du Tour 2 doit être disputée au **plus tard le 22/02/2026**, pour avoir un délai suffisant entre les 2 tours.

Considérant que les calendriers respectifs des clubs ne permettent pas une reprogrammation le week-end.

Par conséquent, nous informons que la rencontre devra être disputée en semaine, la date limite de jeu étant fixée au 20/02/2026.

Il appartient aux deux clubs de convenir d'une nouvelle date.

En cas d'absence de proposition suivie d'accord entre les deux clubs **au plus tard le 11/02/2026**, la date de la rencontre sera fixée par le District.

*21/01/26-Proposition du club de Vaires, le 12/02/2026 à 21h00

Dossier en attente

Coupe 77 U18

Match 55244316 Lagny Messagers 21 – Pays bières 21

Considérant que la rencontre de Coupe 77 U18 opposant **Lagny 21 à Pays Bière 21**, programmée le **11/01/2026**, n'a pu se dérouler en raison de la fermeture des terrains des deux clubs, n'ayant pu être inversée conformément à l'article 6 du Règlement des Coupes, entraînant son report.

Considérant que le tour suivant (Tour 3 – cadrage des 1/8e) est prévu le **08/02/2026**

Considérant que la rencontre du Tour 2 doit être disputée au **plus tard le 25/01/2026**, pour avoir un délai suffisant entre les 2 tours.

Cependant considérant que le vainqueur est exempt du tour 3 (08/02/2026) et sera qualifié pour le Tour 4 du 08/03/2026

Considérant que la rencontre du Tour 4 doit être disputée au **plus tard le 22/02/2026**, pour avoir un délai suffisant entre les 2 tours.

Considérant les calendriers respectifs 2 équipes,

La Commission décide de reporter la rencontre au 08/02/2026

Considérant que les calendriers respectifs des clubs ne permettent pas une reprogrammation le week-end.

Par conséquent, nous informons que la rencontre devra être disputée en semaine, la date limite de jeu étant fixée au 23/01/2026.

Il appartient aux deux clubs de convenir d'une nouvelle date.

En cas d'absence de proposition suivie d'accord entre les deux clubs **au plus tard le 14/01/2026**, la date de la rencontre sera fixée par le District.

Coupe Comité U18

Match 55244152 Champenois 21 – Afpo 21

Considérant que la rencontre de Coupe Comité U18 opposant **Champenois 21 à AFPO**, programmée le **11/01/2026**, n'a pu se dérouler en raison de la fermeture des terrains des deux clubs, n'ayant pu être inversée conformément à l'article 6 du Règlement des Coupes, entraînant son report.

Considérant que le tour suivant (Tour 4 –1/8e) est prévu le **08/03/2026**

Considérant que la rencontre du Tour 3 doit être disputée au **plus tard le 22/02/2026**, pour avoir un délai suffisant entre les 2 tours.

Considérant les calendriers respectifs 2 équipes,

La Commission décide de reporter la rencontre au 01/02/2026

Coupe 77 U16

Match Ent CSD/Othis/St Pat. 21 – Crecy FC 21

Considérant que la rencontre de Coupe 77 U16 opposant **Ent CSD/Othis/St Pat. 21 à Crecy FC 21**, programmée le **11/01/2026**, n'a pu se dérouler en raison de la fermeture des terrains du club de Dammartin et de l'occupation des installations du club de Crecy, entraînant son report.

Considérant que l'article 6 du Règlement des Coupes n'a pu être appliqué sur la rencontre du 11/01/2026.

Considérant qu'il convient d'appliquer l'article 6 sur la nouvelle date de jeu, la rencontre est donc inversée et aura lieu sur les installations du club de Crecy

Considérant que le tour suivant (Tour 4 –1/8e) est prévu le **08/03/2026**

Considérant que la rencontre du Tour 3 doit être disputée au **plus tard le 22/02/2026**, pour avoir un délai suffisant entre les 2 tours.

Considérant les calendriers respectifs 2 équipes,

La Commission décide de reporter la rencontre au 22/02/2026

Week-end du 24 et 25 janvier 2026

MATCH 53547627 CRECY FC 21 – LOGNES 21 U14 D2A du 24/01/2026

20/01/2026-Demande de modification de de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY FC** pour disputer la rencontre le 28/01/2026 à 17H00 au lieu du 24/01/2026 à 13h00

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE LOGNES

MATCH 53550103 VAL D'EUROPE 22 – MORMANT FC 21 U16 D2A du 25/01/2026

11/01/2026-Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MORMANT FC** pour disputer la rencontre à 12H00 au lieu de 13H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VAL D'EUROPE

14/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MORMANT FC** pour disputer la rencontre le 22/02/2026 au lieu du 25/01/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VAL D'EUROPE**MATCH 53549222 MCG 21 – VAIRES 21 U18 D1 du 25/01/2026**

22/01/2026-Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MCG** pour disputer la rencontre à 12H30 au lieu de 13H00

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE VAIRES**MATCH 54686113 CPSP 22 – PONTHIERRY 21 U18 D3C du 25/01/2026**

20/01/2026-Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre à 12H00 au lieu de 13H00

Demande Refusée par le club de PONTHIERRY

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédent la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

DEMANDE ACCEPTEE ET HOMOLOGUEE PAR LA COMMISSION**Week-end du 31 janvier et 01^{er} février 2026****MATCH 55244629 BUSSY FC 22 – MELUN FC 23 COUPE 77 U14 du 31/01/2026**

21/01/2026-Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MELUN FC** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15H30

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE BUSSY FC**Week-end du 07 et 08 fevrier 2026****MATCH 53548479 COURTRY ACAD. 21 – MONTEREAU 22 U14 D3C du 07/02/2026**

12/11/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 17/01/2026 à 17H15 au lieu du 07/02/2026 à 15h30
Avis favorable de la Commission, accord du club Dammarie FC pour le report de la rencontre du 17/01/2026 au 10/01/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE MONTEREAU

08/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 31/01/2026 au lieu du 07/02/2026

Considérant que l'équipe de Montereau 22 a une rencontre de Coupe Comité le 31/01/2026
DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

Week-end du 14 et 15 fevrier 2026**MATCH 54689962 MISY VILLENEUVE 35 – BAGNEAUX N.35 +45 ANS-F du 15/02/2026**

16/11/2025-Demande d'inversion Via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX** pour disputer la rencontre à St Pierre les Nemours au lieu de Villeneuve la Guyarde

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE MISY VILLENEUVE**MATCH 53550210 FONTAINEBLEAU 22 – BAGNEAUX 21 U16 D2C du 15/02/2026**

05/01/2026-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX NEMOURS** pour disputer la rencontre à St Pierre les Nemours au lieu de Fontainebleau

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE FONTAINEBLEAU**Week-end du 28 fevrier et 01 mars 2026****MATCH 53540798 ENT CSD/OTHIS/ST PAT. 1 – VILLEPARISIS 1 SENIORS D2A du 01/03/2026**

09/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 05/04/2026 au lieu du 01/03/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'OTHIS

21/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 26/04/2026 au lieu du 01/03/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB D'OTHIS

Week-end du 14 et 15 mars 2026

MATCH 53549472 LE MEE 21 – VILLEPARISIS 21 U16 D1 du 15/03/2026

13/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 14/03/2026 au lieu du 15/03/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LE MEE

MATCH 53541019 COURTRY ACADEMIE 1 – CHELLES 2 SENIORS D2B du 15/03/2026

12/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 19/04/2026 au lieu du 22/03/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE CHELLES

Week-end du 21 et 22 mars 2026

MATCH 53548494 COURTRY ACAD. 21 – BRIARD SC 22 U14 D3C du 21/03/2026

*19/11/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 07/02/2026 à 17H15 au lieu du 21/03/2026 à 15h30

ACCORD DU CLUB DE BRIARD SC

+*Avis favorable de la Commission, accord du club Dammarie FC pour le report de la rencontre du 17/01/2026 au 10/01/2026*

+~~Sous réserve de l'accord du club Montereau pour le report de la rencontre du 07/02/2026 au 17/01/2026 (demande refusée)~~

+~~Sous réserve de l'accord du club Montereau pour le report de la rencontre du 07/02/2026 au 31/01/2026 (demande refusée)~~

Considérant que les équipes de Courtry Academie 21 et de Briard SC 22 ont respectivement déjà une rencontre le 07/02/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

MATCH 53541019 OZOIR FC 2 – COURTRY ACADEMIE 1 SENIORS D2B du 22/03/2026

12/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 03/05/2026 au lieu du 22/03/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'OZOIR FC

Week-end du 28 et 29 mars 2026

MATCH 53541019 COURTRY ACADEMIE 1 – NANGIS 1 SENIORS D2B du 29/03/2026

12/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 08/03/2026 au lieu du 29/03/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE NANGIS

Week-end du 11 et 12 avril 2026

MATCH 53548502 COURTRY ACAD. 21 – HERICY 21 U14 D3C du 11/04/2026

03/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 28/03/2026 au lieu du 11/04/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'HERICY

08/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 04/04/2026 au lieu du 11/04/2026

ACCORD DU CLUB D'HERICY

Considérant que l'équipe de HERICY est encore qualifiée en Coupe et que la date choisie correspondant au Tour 5 – 1/4 de Finale de la Coupe Comité

DEMANDE MIS EN ATTENTE PAR LA COMMISSION

Week-end du 09 et 10 mai 2026

MATCH 53550227 PONTHIERRY 21 - BAGNEAUX 21 U16 D2C du 10/05/2026

23/12/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX NEMOURS** pour disputer la rencontre à St Pierre les Nemours au lieu de St Fargeau Ponthierry
EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE PONTHIERRY

Week-end du 16 et 17 mai 2026

MATCH 53548512 COURTRY ACAD. 21 – LIEUSAINT 22 U14 D3C du 16/05/2026

03/12/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 18/04/2026 à 13H00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30
EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE LIEUSAINT

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »